

Conditions générales de Vente

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le **Camping du Chateau & de L'Oseraie**, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent toutes les réservations d'hébergement ou d'emplacement « tourisme » et sont valables au moment où la commande est passée. **Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.**

Article 1 : RÉSERVATIONS La réservation devient effective qu'après avoir rempli les deux conditions suivantes :

1ère : Réception de votre BON DE RÉSERVATION dûment complété et signé ou réservation en ligne. Celui-ci doit être accompagné d'un acompte calculé comme suit : -location d'hébergement 30% du montant de votre séjour + frais de dossier (20€ pour les emplacements et 25€ pour les locatifs)

2ème : Accord et confirmation de votre réservation, par email ou par écrit du camping, dès réception du versement de l'acompte.

Article 2 : CONDITIONS DE PAIEMENT

2.1. ACOMPTE Le solde du règlement s'effectue 30 jours avant la date d'arrivée pour les séjours de plus de 7 nuitées, tous les autres séjours sont réglés à la réservation. Pour une arrivée imprévue paiement avant l'installation et à l'avance.

2.2. MODE DE RÈGLEMENT Le paiement en ligne via le site web, CB, espèces, chèques bancaires, chèques vacances. Les frais de dossier ne sont pas remboursables

2.3. ASSURANCE ANNULATION Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le **Camping du Chateau & de L'Oseraie** recommande au client de souscrire une option « CAMPEZ COUVERT ». En plus des garanties traditionnelles, leurs nouvelles garanties « COVID-19 » couvrent les clients face aux conséquences individuelles de l'épidémie, comme, par exemple la prise en charge des frais d'annulation COVID-19, en cas de : Maladie COVID , mise en quatorzaine, Cas contact avec mise en quatorzaine, L'ensemble des garanties énumérées ci-dessus représentent un simple résumé non contractuel des garanties du contrat. L'assureur n'étant engagé que par le texte intégral du contrat, consultable sur le site de Campezcouvert. Les éventuelles indemnités d'assurance perçues par le Client viendraient en déduction du montant d'un avoir qui pourrait être dû. L'assurance annulation proposée par le **Camping du Chateau & de L'Oseraie** est valable pour les places de camping ainsi que les locations d'hébergement et uniquement pour les participants inscrits au séjour. Vous pouvez

Conditions générales de Vente

souscrire à toute autre assurance de votre choix. Le camping est simplement l'intermédiaire entre l'assurance et vous.

• *Aucun remboursement possible sauf souscription à l'assurance annulation*

Article 3 : FOURNITURE DES PRESTATIONS

3.1. MISE À DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS L'hébergement pourra être occupé à partir de 16 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10 heures le jour du départ. L'emplacement pourra être occupé à partir de 15h30 le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 12 heures le jour du départ. Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de **propreté qu'à la livraison**. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 70 € pour le nettoyage et 100 € en cas d'odeur de tabac dans le locatif. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remise en état immédiate aux frais du locataire.

3.2. ÉQUIPEMENT Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire et d'un état des lieux. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler au bureau d'accueil toute anomalie, avant le lendemain midi de son arrivée. Il ne pourra rien contester à son départ s'il n'a rien signalé à la réception après ces 24 heures.

3.3. DÉPÔT DE GARANTIE Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 350 € est exigé du Client le jour de la remise des clés et lui est rendu après vérification de l'état des lieux qui sera effectué par un membre de l'équipe de l'établissement. Après validation, l'annulation et la restitution de la caution aura lieu au plus tard dans les 15 jours après le départ. Le client en sera informé par email. Une fiche indicative avec des consignes à suivre sera à disposition pour permettre de restituer cet hébergement à l'identique soit : « prêt à louer ». En cas de casse, de dégâts commis ou si tout n'est pas conforme aux attentes du camping, une somme correspondante sera retenue, nous vous aviserons par email ou courrier postal si tel est le cas et si nécessaire photos à l'appui. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

3.4 ACCÈS L'accès se fait par portails automatiques. Par tranquillité, la circulation dans le camping est interdite de 22h30 à 8h00. Le silence doit être total durant la nuit. En journée il est également demandé de faire le moins de bruit possible pour la sérénité des clients

3.5 PISCINE La piscine est gratuite et réservée aux clients. Les shorts de bains sont interdits dans la piscine. Slip de bain ou boxer de bain obligatoire. Pas de sauts, ni de plongeurs autorisés, la piscine est à ambiance "zen", la direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les indications notifiées sur les panneaux autour et à l'entrée du bassin. Tous les mineurs de moins de 12

Conditions générales de Vente

ans doivent être surveillés et accompagnés par un adulte. Les visiteurs ne sont pas autorisés à la baignade

Article 4 : RETARD PAR LE CLIENT

CAMPING ARRIVÉE : de 15h30 à 19h00 pour les emplacements et 16h00 à 19h00 pour les locatifs

DÉPART : de 8h30 à 12h00 pour les emplacements et 8h30 à 10h00 pour les locatifs

• *PAS D'INSTALLATION « CAMPING » POSSIBLE APRÈS 20H00 (AVEC OU SANS RESERVATION)*

4.1 ARRIVÉE RETARDÉE, DÉPART ANTICIPÉ Pour les arrivées tardives, prière de nous prévenir. Le montant du séjour sera calculé d'après les dates de réservation mentionnées sur la RÉSERVATION. Aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée retardée ou un départ anticipé. Un délai d'arrivée de 24h par rapport à la date du contrat est accordé. Passé ce délai et sans nouvelles de votre part, la Direction se réserve le droit de reprendre la disposition de l'emplacement ou de la location. Tout retard dans la libération de l'hébergement ou de l'emplacement entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Article 5 : VISITEURS Afin de préserver la tranquillité ainsi que la sécurité des campeurs et des résidents, les visiteurs sont autorisés uniquement à partir de 10h00. Ils doivent avoir quitté le camping au plus tard à 22h00. Chaque visiteur est une personne supplémentaire et il doit payer son entrée dans le camping (ou le campeur le recevant). Les visiteurs sont autorisés uniquement après accord de la direction, leur visite et leur identité est à signaler pendant les heures d'ouverture de l'accueil. Ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs. Le camping se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas le règlement intérieur ou occasionnant une gêne pour les autres clients, sans remboursement ni réduction.

Article 6 : LE RÉGLEMENT INTERIEUR Le Client doit en prendre connaissance et de le respecter dès son enregistrement à la réception ou son entrée dans l'établissement.

• *En cas de litige ou contestation, le tribunal de commerce sera seul compétent*